



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant publication de la liste régionale des formations et organismes éligibles relevant du solde de la taxe d'apprentissage (13%) au titre de l'année 2021**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiée par l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019,

**VU** les articles L6241-2, L6241-4, L6241-5 du Code du travail,

**VU** les listes transmises par les services de l'État dont l'objet est de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'année 2021,

**VU** l'avis rendu le 17 décembre 2020 par le bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) suite à la consultation écrite du 04 décembre 2020,

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

### **ARRÊTE**

**Article premier** : Est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'année 2021, la liste des formations et organismes éligibles relevant du solde de la taxe d'apprentissage dispensées par les établissements mentionnés à l'article L.6241-5 du Code du travail implantés dans la région PACA, susceptibles de bénéficier des dépenses libératoires mentionnées à l'article L6241-2-II du code du travail.

**Article 2** : La liste peut être consultée sur le site internet de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.paca.gouv.fr>.

**Article 3** : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le

**23 DEC. 2020**

Pour le Préfet,  
La secrétaire générale adjointe  
pour les affaires régionales

Fabienne FOURNIER-BERAUD